

Décision

Générale

colonial

Décision n° 156 du 16 février 1952

n° 156

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 février 1952

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro

1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation pour Madagascar est accordé à Mme Andrianaivoravelona, épouse d'un secrétaire comptable contractuel employé au Service des Finances. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Tamatave et une réquisition par voie ferrée Tamatave-Tananarive seront délivrées à l'intéressée qui voyagera accompagnée de ses cinq enfants âgés respectivement de 13, 11, 9, 7 et 5 ans (groupe V).